## TARIFS PORT DE CADILLAC-SUR-GARONNE (HT)

2024



PAQUEBOTS FLUVIAUX					
GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*	PART FIXE			
> 110 mètres ≤ 135 mètres Strictement supérieur à 110 mètres et jusqu'à 135m maximum	450,00€	NA			
≤ <b>110 mètres</b> Inférieur ou égal à 110m	400,00€	NA			

<sup>\*</sup> Escale de 24h. Toute tranche entamée est due

*NA = Non Applicable* 

ÉQUIPEMENTS FLUVIAUX PROFESSIONNELS [ACTIVITE TOURISTIQUE ET COMMERCIALE]					
AU TOUCHER*	TOUCHERS ILLIMITES**	MENSUEL			
65,00€	455€	400,00€			
40,00€	280,00€	250,00€			
25,00€	175,00€	160,00€			
<u> </u>	AU TOUCHER*  65,00 €  40,00 €	AU TOUCHER* TOUCHERS ILLIMITES**  65,00 € 455 €  40,00 € 280,00 €			

<sup>\*</sup> Escale de 24h. Toute tranche entamée est due

<sup>\*\*</sup> Illimité : nbr d'appontement illimité dans l'année (limitée à 3 nuitées consécutives)

TARIF SPECIAL PÊCHE PROFESSIONNELLE			
<b>ANNUEL</b> <i>Accostage illimité</i>		80,00€	

## **BATEAUX À USAGE PARTICULIER**

Les habitants de la communauté de communes bénéficient d'une réduction de 10% sur l'ensemble des tarifs de la catégorie. Soumis à la présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*	TOUCHERS ILLIMITES  **	MENSUEL***	BASSE SAISON****
> <b>12 mètres</b> Strictement supérieur à 12 mètres	10,00€	70,00€	80,00€	
> <b>5 mètres et ≤ 12 mètres</b> Strictement supérieur à 5 mètre et jusqu'à 12m inclus	8,00€	56,00€	64,00€	Application d'une remise de 50% la redevance de stationnement
≤ <b>5 mètres</b> Inférieur ou égal à 5m	6,00€	42,00€	48,00€	

<sup>\*</sup> Escale de 24h. Toute tranche entamée est due

<sup>\*\* \*\*</sup> Basse saison : du 01/10 au 31/03

Bateaux de services (VNF / SDIS)	GRATUIT		
Cale de mise à l'eau	GRATUIT		

## SERVICES INCLUS / NON INCLUS:

Ces tarifs incluent la collecte des déchets et du tri sélectif (voir règlement d'utilisation)

Fluides (eau / électricité) : non inclus

Taxe de séjour : non inclue. La taxe de séjour est applicable pour toute nuitée passée au port (au réel : 0,29€ / nuit / personne). Elle sera facturée en supplément

La collectivité se réserve le droit de consentir des tarifs préférentiels pour l'utilisation des équipements dans le cadre de manifestations d'intérêts.

<sup>\*\*</sup> Illimité : nbr d'appontement illimité dans l'année (limité à 3 nuitées consécutives)

<sup>\*\*\*</sup> Mensuel : une réduction de 10% sera appliquée pour tout stationnement de plus de 2 mois consécutifs